



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 avril 2021

Objet : Retour à une présence en alternance des élèves en 3^e, 4^e et 5^e secondaire

Chers parents,

Cette communication a pour but de vous informer du retour de la mesure d'alternance pour les élèves du deuxième cycle du secondaire qui devra être appliquée à compter du lundi 12 avril 2021.

Ainsi, dès lundi prochain, les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire devront alterner leur présence à l'école, un jour sur deux. Les écoles communiqueront les horaires d'alternance et de fréquentation aux élèves et aux parents, cette semaine.

La récente montée des cas de COVID-19 et la présence de nouveaux variants sur l'ensemble du territoire entraînent, dans une perspective de prévention, le resserrement de certaines mesures.

EN ZONE ROUGE : Alternance au 2^e cycle du secondaire

L'obligation de réduire de 50 % le nombre d'heures consacrées aux services éducatifs en classe en 3^e, 4^e et 5^e secondaire doit être instaurée de nouveau afin de réduire le nombre d'élèves présents simultanément dans les écoles secondaires situées en zone rouge. À noter que cette mesure ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent des écoles, des classes ou des groupes spécialisés.

L'augmentation du nombre de cas dans notre région nous rappelle que la vigilance et le respect des consignes sanitaires demeurent essentiels, comme le port du masque de procédure, la distanciation physique et le lavage fréquent des mains.

Nous vous remercions des efforts que vous continuez de fournir pour que l'on réussisse ensemble à surmonter cet interminable défi sanitaire collectif.

Veuillez accepter, chers parents, mes salutations distinguées.

Le directeur général,
Sébastien Tardif